

Justice



Situé dans l'est de la ville, le Port de Plaisance est un des trois ports de Vevey. Il compte 107 places d'amarrage. CHANTAL DERVEY-A

Vevey déboutée pour la hausse des tarifs du port

Le Tribunal cantonal a donné raison aux navigateurs qui contestaient l'augmentation décidée en 2012 des tarifs d'ancrage

Christophe Boillat

La satisfaction est de mise parmi les navigateurs du Port de Plaisance de Vevey. Jeudi, la Cour de droit administratif et public (CDAP) a annulé la décision prise en juin 2013 par la Commission de recours en matière d'impôts de la Ville de Vevey de confirmer l'augmentation des tarifs d'ancrage (*lire ci-contre*).

Les juges ont ainsi donné raison à 26 requérants, dont 23 représentés par l'Association des usagers des ports de Vevey (AUPV), qui trouvaient la douloureuse injustifiée. Conséquence, la Ville devra rembourser le trop-perçu depuis trois ans.

Rappel des faits. Après la tempête Xynthia, les travaux de sécurisation de la digue du Port de Plaisance de Vevey (107 places d'amarrage dans l'est de la ville),

entre 2011 et 2012, coûtent cher: plus de 3,1 millions. Une dépense à peu près équivalente à celle engagée après le passage de l'ouragan Lothar, fin 1999.

A l'époque, l'augmentation des taxes d'amarrage des bateaux avait été conséquente: +270%. Re-

belote en 2012 quand la Municipalité décide de faire payer aux plaisanciers la charge des intérêts. Mais dans une moindre mesure, les taxes étant amplifiées de «seulement» 18%.

A la caisse

La commission chargée de l'étude de l'octroi de crédit pour les travaux de la digue émet alors le vœu que les tarifs d'amarrage ne soient pas augmentés. La Municipalité fait le contraire. Des doléances sont adressées par les plaisanciers à la Commission municipale de recours en matière d'impôts de Vevey. Ils sont déboutés. Et se tournent vers la justice vaudoise, tout en passant à la caisse municipale.

La «goutte de trop»

«Personne n'avait bronché à l'époque de Lothar. Là, c'était la goutte de trop», note Marc Maurer, secrétaire de l'AUPV. «Je suis très content. Je peinais à y croire», dit Vladimir D'Angelo, propriétaire d'un bateau, recourant et conseiller communal. «Pour moi, franchement, c'était fifty-fifty. Je suis satisfait que la Cour ait entendu nos bons arguments», estime Charly Teuscher, lui aussi

propriétaire, recourant et conseiller communal.

Dans un rapport long (23 pages) et très technique, les juges de la CDAP mettent surtout en avant l'élément décisif qui les a poussés à annuler la décision de hausse des tarifs d'amarrage: la quotité de la taxe. La Municipalité a appliqué à 4% la charge des intérêts à reporter sur la taxe d'amarrage du Port de Plaisance de Vevey, parmi les plus chères du canton. Or la Commune, en 2012, empruntait à 2,09%.

Recours possible

«La hausse du tarif ne respecte pas le principe de la couverture des frais», écrivent les magistrats, qui ne comprennent pas pourquoi «les autorités communales n'ont pas suivi le vœu de la commission».

L'Exécutif, de retour hier de voyage en Europe de l'Est, n'a pas pu se positionner encore sur l'arrêt: «Nous allons dès demain (*ndlr: aujourd'hui*) ressortir le dossier, lire les considérants et nous entretenir avec notre avocat. Là, nous déciderons si nous recourons au TF ou si nous nous arrêtons à la décision de la CDAP», résume Etienne Rivier, municipal des Finances.

Cinq candidats pour un fauteuil à Vevey

Les prétendants au siège du municipal socialiste Marcel Martin, démissionnaire, sont officiellement connus. Les Veveysans iront aux urnes le 14 juin

Les batailles politiques sont toujours chaudes à Vevey, ville qui bruisse de rumeurs depuis la mi-mars et l'annonce de la démission du municipal Marcel Martin; le socialiste invoque des raisons personnelles pour justifier un départ agendé au 30 juin. Et son siège suscite bien des convoitises, moins d'une année avant les prochaines élections communales.

Sans surprise, la lutte réunira cinq hommes; l'annonce de leurs candidatures, relayées dans les colonnes de *24 heures* tout au long de ces dernières semaines, a été confirmée hier, au terme du délai pour le dépôt des listes. Patrick Bertschy (PLR) et Martino

Rizzello (PDC) défendront les couleurs du centre droit. Les deux formations, auxquelles se rallie également l'UDC, ont d'ores et déjà annoncé qu'elles feront front commun au second tour de ce scrutin complémentaire («24 heures» de vendredi dernier).

A gauche, Pierre Butty (PS) bénéficie de l'appui des Verts. Quant à Yvan Luccarini, qui se définit comme un «objecteur de croissance», il se présente comme indépendant.

Au centre enfin, Jérôme Christen, municipal de la ville de 2006 à 2011, compte bien faire son retour à l'Exécutif sous la bannière de Vevey Libre, mouvement qu'il a lui-même fondé.

Les Veveysans se rendront aux urnes le 14 juin. Le second tour de cette élection est prévu le 5 juillet.

Aujourd'hui, la gauche est largement majoritaire à l'Hôtel de Ville veveysan, où siègent trois socialistes, une Verte et un libéral-radical. **R.D.**

Gryon étoffe son offre en matière de VTT

Une nouvelle piste de descente va être aménagée. La Commune veut s'adapter à la diversité de la pratique

A peine le temps de reverdir que les pentes de Gryon stimulent à nouveau l'adrénaline des touristes. Les skis soigneusement rangés à la cave, ce sont les roues des VTT qui se lancent à l'assaut des pistes. Et, bonne nouvelle pour les amateurs, la station a décidé d'en aménager de nouvelles. Un premier tracé pour vététistes de niveau débutant et intermédiaire est ainsi mis à l'enquête jusqu'au 28 mai.

«Actuellement, notre offre est très orientée vers des parcours relativement plats, de type randonnée, constate Eric Chabloz, municipal en charge du tourisme. Or il y a un véritable attrait pour le VTT de descente, il faut donc s'adapter pour éviter que les passionnés ne pratiquent dans les environs.»

Le but est donc d'enrichir le bouquet existant en prenant en compte toutes les formes de la discipline. «Dans notre clientèle famille, il y a des adolescents qui ne se retrouvent pas forcément dans les activités pour enfants. Notre offre est bonne mais peut encore être complétée, notamment pour ce public-là. On ne vise pas du tout les descendeurs puristes mais on répond à une demande», ajoute Christian Parisod, directeur de Gryon Tourisme. Pour les plus

chevronnés, la station offre déjà plusieurs tracés, notamment la piste de l'avalanche.

La nouvelle descente doit globalement reprendre le parcours de la piste populaire allant des Chaux à Barboleuse. Utilisant de nombreux passages existants, elle sera desservie par la télécabine dont elle utilisera la tranchée dans sa partie finale.

«Le VTT est un axe important de notre offre quatre saisons et du melting-pot pluridisciplinaire»

Christian Parisod
Directeur de Gryon Tourisme

«Le VTT est un axe important pour nous puisqu'il fait partie de notre offre quatre saisons et du melting-pot pluridisciplinaire, explique Christian Parisod. C'est un pas supplémentaire mais d'autres pistes avec d'autres niveaux de difficulté sont déjà à l'étude. Il faut faire attention aux terrains privés et aux zones protégées même si certains tracés ont été validés par le Canton.» L'objectif est aussi de rentabiliser les remontées mécaniques qui tournent en boucle, quelle que soit la couleur des pentes qu'elles desservent.

Romarc Haddou

Troistorrents (VS) Les 3 Sapins change de tête

Le Foyer les 3 Sapins a trouvé un remplaçant à son ancienne directrice, Monique Moren, partie en retraite anticipée le 30 avril. Après treize ans de bons et loyaux services, elle laisse sa place à Didier Kalbfuss à la tête de cet établissement médico-social pour personnes âgées. Agé de 52 ans et domicilié au Bouveret (VS), ce dernier a notamment dirigé l'APEQ (Agence promotion et évaluation de la qualité), puis le centre de compétence Santé & Social chez ProCert. Didier Kalbfuss aura notamment la charge de mener à bien l'agrandissement prévu du foyer. **R.H.**

Fête de paroisse

Blonay Animée par un chœur et un orchestre, la fête de la paroisse protestante de Blonay - Saint-Légier aura lieu samedi de 9 h à 14 h à l'Ancien-Stand de Blonay. Les visiteurs y trouveront une brocante, des produits du terroir et de quoi se restaurer. Places de parc disponibles à proximité. **C.B.**

Réunion ludique

La Tour-de-Peilz La IIe Rencontre des créateurs de jeux aura lieu ces 9 et 10 mai au Musée suisse du jeu. L'occasion de faire tester ses prototypes par d'autres créateurs critiques et profiter de passer un week-end à jouer avec des passionnés dans le cadre du château. Ouverture au public dimanche dès 11 h. **C.B.**

Vevey-Blonay Des bus prennent la place du train

En raison de travaux sur la ligne des Pléiades entre Vevey et Blonay, des bus de substitution remplacent les trains, dans les deux sens, dès 18 h 44 jusqu'au dernier train de la nuit selon l'horaire. Ces travaux, qui visent à diminuer le bruit des rames en vue de l'augmentation prochaine de leur cadence, ont été différés d'une semaine. Ils ont démarré hier soir au lieu du 27 avril. Et devraient se prolonger jusqu'à la mi-juin. La première phase se déroule entre Clies et Hauteville, alors que la seconde aura lieu entre Chenaléttaz et Cojonnex. **C.B.**

La Tour-de-Peilz Du beau monde au centre-ville

La place des Anciens-Fossés a fait peau neuve après deux ans de travaux. Cette mue, qui vise à rendre le centre-ville aux piétons, fera l'objet de deux jours de fête, vendredi 5 et samedi 6 juin. Le menu est riche et varié, notamment sur le plan musical: l'Orchestre de Ribaupierre, l'Union chorale, le chanteur pop rock Gustav et les musiciens frappaingues du groupe Explosion de Caca sont annoncés. Marché folklorique, dégustations ou bourse au jeu sont également au programme. Infos complètes sur www.la-tour-de-peilz.ch/paf **R.D.**

La police démantèle un réseau de trafic de coke

Quatre kilos de drogue ont été saisis récemment à Châtel-Saint-Denis (FR). Les principaux protagonistes sont sous les verrous

«Nous avons pu remonter une bonne partie de la filière», se réjouit Frédéric Marchon, adjoint à la communication de la police frimbourgeoise. Après une longue enquête, celle-ci a pu mettre sous les verrous les principaux protagonistes d'un vaste réseau de trafic de cocaïne. Quatre kilos de drogue et des dizaines de milliers de francs

ont été séquestrés. Les enquêteurs ont arrêté un Equatorien de 42 ans, qui avait ingéré 60 tubes de cocaïne pour les transporter de la Hollande vers la Suisse. Au total, il a évacué 600 g de stupéfiants. Le fournisseur présumé, un Dominicain de 52 ans, a alors organisé une nouvelle livraison. Un homme de 52 ans et une femme de 54 ans ont transporté plusieurs kilos de cocaïne dans des valises équipées d'un double fond. Le fournisseur et les deux transporteurs ont été interpellés à Châtel-Saint-Denis (FR), chez un homme de 39 ans qui réceptionnait la drogue. **C.B.**